

Kigali, le 9/1/1990

12/1/90
Page 3 de la transmission (café)
Voire lettre

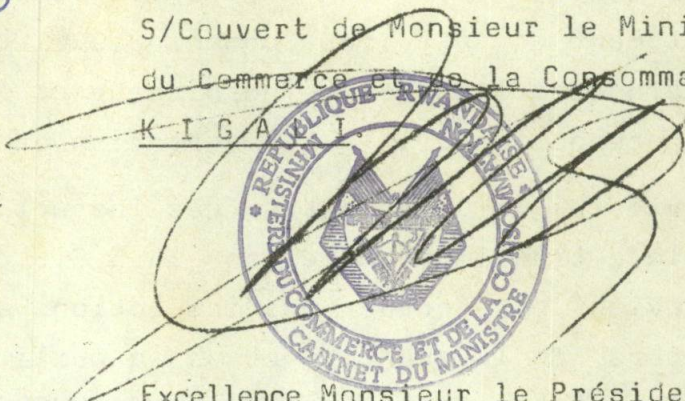
Du
Ministère
des Aff. Eco

A traiter par
Date entrée: 10-1-90
N° Classement: 775/8

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
K I G A L I.

S/Couvert de Monsieur le Ministre
du Commerce et de la Consommation
K I G A L I.

Objet : Transmission du rapport
de mission effectuée à
ANVERS du 15 novembre
au 4 décembre 1989.



Excellence Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de faire parvenir à Votre Excellence, le rapport de mission qu'une délégation du Ministère du Commerce et de la Consommation vient d'effectuer à la Société Générale de Surveillance plus particulièrement à la S.G.S VAN BREE ayant son siège à ANVERS (Belgique) pour la période allant du 15 Novembre au 4 Décembre 1989.

La délégation devait suivre une formation générale sur le rôle, les méthodes et les instruments de contrôle de la qualité et la comparaison des prix.

Cette formation était principalement axée sur les points suivants :

1. La présentation générale de la Société Générale de Surveillance. La S.G.S est une organisation internationale d'inspection et de contrôle des marchandises dans le monde et dont le siège principal se trouve à Genève (Suisse). Cette multinationale est représentée dans 140 pays et contrôle environ 4 % de la totalité du commerce mondial ainsi que 45 % de toutes les importations à destination de notre pays.

Puisque notre formation s'est déroulée en Belgique, il a fallu une présentation générale sur le fonctionnement de la S.G.S, groupe Belgique dont la S.G.S VAN BREE constitue notre principal partenaire car celle-ci est chargée de l'exécution des contrats gouvernementaux par le biais de son Département des Affaires Economiques.

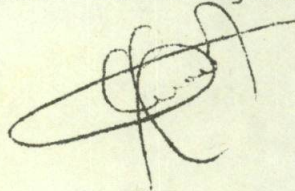
Dans le cadre de ces visites, l'intérêt particulier a été porté à la comparaison des prix des véhicules. A ce sujet, la délégation a eu l'impression que les véhicules vendus sur le marché local sont surfacturés et recommande un suivi et un contrôle plus poussés.

La délégation ayant visité un de nos meilleurs importateurs du café a été déçue par la qualité de notre café qui est très contestée et recommande une étude plus approfondie de l'amélioration de la qualité surtout en ce qui concerne le système d'usinage car il nous a été démontré que la qualité de notre café se perd dans le mélange des différentes récoltes.

Tels sont, Excellence Monsieur le Président, les points saillants contenus dans notre rapport de mission. Les renseignements plus détaillés se trouvent dans le rapport de mission en annexe.

Je Vous en souhaite bonne réception et Vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma plus haute considération.

NDAKAZA Cassien,
Chef de Délégation.



Copie pour information à :

- Monsieur le Ministre du Commerce
et de la Consommation
K I G A L I.
- Monsieur le Ministre des Finances
K I G A L I.
- Monsieur le Ministre de l'Agriculture,
de l'Elevage et des Forêts
K I G A L I.
- Monsieur le Ministre de l'Industrie
et de l'Artisanat
K I G A L I.
- Monsieur le Ministre de la Santé
K I G A L I.
- Monsieur le Gouverneur de la
Banque Nationale du Rwanda
K I G A L I.
- Monsieur le Directeur de l'OCIR-Café
K I G A L I.
- Monsieur le Secrétaire Général de la C.C.I.R
K I G A L I.

RAPPORT DE MISSION D'ETUDE EFFECTUEE A LA SOCIETE
GENERALE DE SURVEILLANCE (S.G.S VAN BREE) A ANVERS
(BELGIQUE) DU 15 NOVEMBRE 1989 AU 04 DECEMBRE 1989

I. OBJET DE LA MISSION.

Suite à la lettre n° 2879/18.03.04/89 du 13 octobre 1989 adressée au représentant de la Société Générale de Surveillance, Bureau de liaison au Rwanda par le Ministre du Commerce et de la Consommation, il avait été souhaité une formation de deux stagiaires du Ministère du Commerce et de la Consommation. Notre mission consistait en une formation générale sur le rôle, les méthodes et les instruments de contrôle de la qualité et la comparaison des prix. D'autre part, l'on devrait bénéficier d'une formation pratique sur les méthodes techniques de contrôle des produits qui revêtent un intérêt particulier pour notre pays.

S'agissant du contrôle de la qualité, la formation était axée spécialement sur les produits alimentaires, les produits pharmaceutiques, le café, le thé et les minerais tandis que pour la comparaison des prix à l'importation, l'attention était attirée sur certains produits tels que les véhicules, les produits pharmaceutiques, les équipements industriels et les produits à la bourse.

II. COMPOSITION DE LA DELEGATION.

La délégation qui s'est rendue à Anvers (Belgique) était composée de :

- Monsieur NDAKAZA Cassien, Secrétaire d'Administration au Ministère du Commerce et de la Consommation et Chef de délégation;
- Monsieur UGANISHULI Jovin, Rédacteur au Ministère du Commerce et de la Consommation.

III. DEROULEMENT DE LA MISSION.

Nous avons quitté Kigali le 14 novembre 1989 pour commencer la formation le 15 novembre 1989 à la Société Générale de Surveillance Van Bree qui a son siège au port d'Anvers (Belgique).

importateurs que les marchandises livrées ou négociées sont conformes aux spécifications contractuelles tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

3.1.2. S.G.S Belgique.

Le groupe S.G.S Belgique est un groupe d'entreprises dirigé par un organe de direction qui coordonne la politique générale du groupe. Ce groupe fait partie de la S.G.S Internationale et a pour objectif le contrôle et l'inspection des marchandises (surtout en vrac) et leur expédition.

La S.G.S Belgique regroupe trois grandes sociétés à savoir la SAMGA, la S.G.S VAN BREE et la Société DEPAUW & STOKOE.

3.1.2.1. La SAMGA S.A.

La SAMGA a été fondée en 1892 avec siège au port d'Anvers.

Elle a comme activités principales :

- le stockage et la manutention de céréales, de graines oléagineuses et de leurs dérivés;
- le chargement et déchargement de navires de mer, de péniches, de conteneurs, de camions et de wagons ferroviaires;
- les possibilités d'ensachage : magasins de stockage pour la réception des marchandises (sacs, vrac);
- la spécialité dans la manutention du malt.

La SAMGA dispose de 11,56 % de part dans le groupe S.G.S Belgique.

3.1.2.2. LA S.G.S VAN BREE S.A.

La S.G.S VAN BREE a été fondée en 1921 avec siège au port d'Anvers et des succursales à Gand et à Zeebrugge. Elle a comme activités principales :

- Le contrôle, l'inspection, l'expertise et l'analyse de produits agricoles, de sous-produits et des produits agro-alimentaires, des minerais, des charbons, des métaux, des engrais et des produits chimiques conditionnés;
- L'expédition, le magasinage, la distribution et le dédouanement.

La S.G.S Van Bree comprend quatre principaux départements à savoir:

- Le département des affaires économiques;
- Le département d'inspection des produits agricoles;

dans ce pays, soit par courrier express. En cas de refus de l'attestation, le dossier est classé pour complément d'étude. Le délai maximum de l'étude du dossier complet est de deux semaines.

3.3. La comparaison des prix.

Le service de la comparaison des prix après avoir reçu le dossier comprenant la licence d'importation, la facture proforma et la facture définitive vérifie si les prix proposés sont en ligne avec les prix du marché d'exportation.

Dans la comparaison des prix, le service dispose des informations sur :

- Les tarifs officiellement reconnus par le Gouvernement Belge selon le type de produits;
- La liste des prix fournie par le fabricant ou le fournisseur;
- Les prix des produits émanant des autres pays obtenus par le biais des bureaux de liaison S.G.S dans ces pays;
- Les prix publiés par les différents journaux indépendants.

Le but principal du service de la comparaison des prix est de contrôler la surfacturation et la sous-facturation des marchandises à l'importation et/ou à l'exportation. Pour ce faire, une exploitation des journaux publicitaires se fait régulièrement de façon que le service dispose des prix de référence à jour.

Dans le cas d'une anomalie constatée, la S.G.S intervient pour discuter le prix préférentiel avec le fournisseur sur base des différentes données à sa disposition. Souvent, le fabricant ou le fournisseur fournit des explications sur la hausse ou la baisse du prix offert à son client d'où le rôle de la S.G.S de jouer l'intermédiaire entre le fournisseur et l'importateur dans la détermination d'un prix abordable pour les deux parties.

Le service de comparaison des prix comprend 4 sections ayant chacune un agent spécialiste des prix pour un certain nombre de produits. Les 4 sections sont conçues de la manière suivante :

- Produits pharmaceutiques et alimentaires, friperies et textiles

Cette section s'occupe de la comparaison des prix des médicaments et des produits agro-alimentaires (sucre, lait en poudre,

- Produits techniques (frigo, appareils, Radio, machine etc...)

La section utilise deux méthodes de comparaison des prix.

- * Pour les produits standardisés, elle dispose des tarifs officiellement fixés qu'elle compare aux factures établies par le fournisseur.
- * Pour les produits non-standardisés, une liste des prix doit accompagner la facture ainsi qu'un descriptif technique du produit.

Dans le cas d'incompréhension, le fabricant doit fournir des spécifications et une documentation technique complète nécessaires à la fixation d'un prix ex-usine. Pour cela, le comparateur des prix fait lui-même le calcul du prix en se basant sur les coûts de fabrication publiés dans les magazines nationaux et internationaux.

Il est à souligner également que les frais de recherche-développement sont pris en considération dans le calcul du prix à l'exportation.

- Boissons alcoolisées, produits chimiques, matériel de médecine, Aliments pour bétail et matières premières pour la fabrication des bières.

Le système de comparaison des prix pour ces produits reste le même que pour les autres produits ci-haut cités.

Pour les produits chimiques, les frais d'emballage jouent un rôle important, ces produits pouvant facilement subir une détérioration de la qualité.

Il est à noter que pour toutes les marchandises soumises à l'exportation, le délai de payement entre en ligne de compte pour la détermination du prix d'exportation (F O B).

3.4. La tarification douanière.

La S.G.S Van Bree fait la tarification douanière pour les marchandises destinées aux pays suivants : Indonésie, Madagascar, Cameroun, Libéria, Ghana, Pérou, Zambie, Rwanda et Mali.

Au cas où ces données sont en conformité avec le contenu du dossier, il remplit un formulaire ad hoc confirmant que la marchandise peut être embarquée. Dans le cas contraire, l'inspecteur remet au fournisseur un formulaire spécifiant les anomalies à réctifier.

Pour les marchandises qui nécessitent des analyses de laboratoires, l'inspecteur prélève des échantillons qu'il remet au service de l'échantillonnage qui les acheminent directement aux laboratoires appropriés pour analyse de la qualité.

Ainsi, l'embarquement de la marchandise est momentanément suspendu bien que le fournisseur peut l'embarquer à ses risques et périls. Notons que le rapport d'inspection et les résultats d'analyse sont pris en considération dans l'établissement de l'attestation de vérification.

3.6. Formation pratique.

La délégation a effectué plusieurs visites d'inspections dans les différents coins du pays.

Tout d'abord, la délégation s'est rendue le 17 novembre 1989 au port d'Anvers pour une inspection des marchandises à destination du Cameroun.

Il s'agissait d'un lot de marchandises comprenant notamment les produits chimiques comme le sulfate d'ammonium.

Avec le dossier à l'appui, nous avons commencé à nous assurer si l'adresse mentionnée sur le lot correspondait à celle de l'importateur.

Ensuite, il a fallu contrôler le poids, la qualité de l'emballage et comme les produits nécessitaient une analyse chimique de la qualité, nous avons prélevé quelques échantillons destinés aux laboratoires.

Le système étant le même pour toutes les inspections physiques des produits chimiques, nous avons suivi la même procédure pour d'autres marchandises destinées au Zaïre, au Rwanda et à l'Indonésie, notamment le houblon et le malt.

L'usine TAREC Insulation S.A. visitée est le producteur européen dans le domaine des mousses en polyuréthanes, polyisocyanurates et des mousses phénoliques en blocs pour l'isolation thermique. L'usine exporte ses produits vers tous les pays du monde.

L'usine RAVAGO fait le ramassage des déchets des industries pétrochimiques et des industries manufacturières pour les recycler en vue de produire des matières premières réutilisables pour la fabrication des emballages en plastique, des matériaux de construction (tubes PVC), etc...

L'usine EUROMAT fabrique la matière première pour la fabrication des souliers en plastiques. C'est d'ailleurs le grand fournisseur de matières premières de la Société ECOMIRWA.

Le même jour, la délégation a fait une visite d'inspection de véhicules TOYOTA à destination du Zaïre. Pour le contrôle des véhicules, il s'agissait de vérifier si les véhicules à embarquer sont en bon état et si les pièces de rechanges qui accompagnent les véhicules neufs sont en règle.

En général, ces véhicules sont importés et réexportés vers les pays du tiers monde. La délégation a aussi visité le plus grand acheteur du café rwandais. Il s'agit de la société commerciale Anversoise (S.C.A) dont le Directeur nous a reçu et donné quelques explications sur la qualité du café rwandais. D'après lui, notre café connaît des problèmes de qualité. En effet, en dégustant le café rwandais, l'on sent qu'il s'agit d'un mélange de café provenant de plusieurs régions. C'est pourquoi d'ailleurs on dit que le café rwandais a "un goût patate". Du moment qu'au niveau de l'organisation internationale du café (OIC), le système de quotas a été suspendu, le Rwanda devrait penser à l'amélioration de la production et de la qualité de son café d'autant plus qu'il est économiquement dépendant de celui-ci. La S.C.A propose un système d'exportation par lot de café cultivé dans une même région. Les entreprises chargées de l'usinage du café devraient éviter les mélanges de café lors du décorticage étant entendu que le système d'entretien des caféiers, les techniques de lavage, d'épluchage et d'utilisation des engrais varient suivant les régions.

Ils sont spécialisés dans le contrôle des médicaments humains, vétérinaires, dentaires, dans les cosmétiques, les pesticides et le matériel médical.

En plus de l'analyse des médicaments, les laboratoires Simon élaborent des méthodes d'analyse des produits pharmaceutiques, lesquelles sont d'abord approuvées par le Ministère Belge de la Santé et servent aux autres laboratoires de document de travail pour l'analyse de la qualité. Ils sont équipés d'un matériel modernisé qui leur donne une renommée internationale. La préparation des méthodes d'analyse se fait suivant les différents tests :

- Le test de toxicité;
- Le test de stérilité;
- La culture microbiologique;
- La recherche des germes pathogènes;
- La chromatographie etc...

A l'issue de tous ces tests, une méthode d'analyse doit être mise à jour et devra être utilisée par d'autres laboratoires.

Suivant ces méthodes élaborées, la Bio-pharma en utilise aussi pour la pharmacologie clinique, la recherche sur les nouveaux médicaments et l'analyse des échantillons du Ministère Belge de la Santé. Nous avons aussi visité le laboratoire AGRILAB fondée en 1977. Ce laboratoire qui est intégré dans la société Depauw & Stokoe s'occupe de l'analyse de denrées agro-alimentaires (céréales, fourrages, viandes, boissons, ...) et détermine leur qualité c.à.d la composition, les résidus et les contaminants dans les matières premières, les produits semi-finis et les produits finis.

Comme les laboratoires Simon, AGRILAB reçoit de la S.G.S, des échantillons à analyser sous trois aspects :

- Aspect nutritionnel.

Cet aspect se caractérise par le détermination des constituants majeurs tels que les protéines, les matières grasses, les celluloses, le hydrates de carbone et les cendres etc... Cet aspect est aussi caractérisé par la détermination de la teneur en humidité.

IV. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

La délégation remercie la Société Générale de Surveillance et en particulier la S.G.S Van Bree de l'accueil combien chaleureux dont elle a été l'objet au cours de la mission d'étude à Anvers. Nos remerciements s'adressent également au Département des Affaires Economiques pour la disponibilité avec laquelle ses agents ont participé à notre formation sur les méthodes de contrôle de la qualité et la comparaison des prix.

Après les 22 jours de formation théorique et pratique, la délégation émet des conclusions et recommandations suivantes :

1. Ayant constaté l'intérêt particulier que revêt le contrôle de la qualité de nos marchandises spécialement l'analyse des produits dans les laboratoires avant l'embarquement, la délégation recommande une collaboration plus poussée avec les laboratoires de la S.G.S en ce qui concerne l'analyse des produits à haut risque arrivés à destination.
En effet, nous avons constaté que suite aux difficultés de transport que connaît notre pays, les marchandises contrôlées au départ devraient subir les mêmes analyses à l'arrivée. Pour cela, les analyses se feraient soit par l'envoi des échantillons de produits à haut risque aux laboratoires spécialisés de la S.G.S pour analyse immédiate avant la consommation, soit envisager l'installation d'un laboratoire de contrôle avec l'aide des experts de la S.G.S.
2. Convaincue de l'efficacité des résultats des analyses des laboratoires SIMON et AGRILAB, la délégation recommande que l'attestation de vérification délivrée par la S.G.S spécifie les résultats des analyses tels qu'obtenus par les laboratoires au lieu de mentionner seulement que le produit est "conforme". Nos constatations à ce sujet laissent croire que, certains produits pharmaceutiques ou agro-alimentaires, nous parviennent déjà périmés. Ceci provient du fait que les résultats des laboratoires mentionnent que tel ou tel produit est consommable alors qu'il se rapproche du seuil limite de consommation. Faute de ces résultats et suite aux difficultés de transport, le produit arrivera à destination à une date de péremption dépassée.

- 1) Faire un suivi des prix FOB mentionné sur les licences d'importation;
- 2) Avoir des informations détaillées sur les tarifs du frêt maritime;
- 3) Faire le calcul des prix de transport MOMBASA-KIGALI et/ou DAR-ES-SALAAM - KIGALI;
- 4) Maîtriser le pourcentage des assurances de transport de véhicule;
- 5) Appliquer la taxe douanière vérifiée par le service de la tarification de la S.G.S. De toutes ces opérations de contrôle, le prix de revient majoré de la marge bénéficiaire déboucherait sur un prix acceptable du marché. La délégation pense que le même système serait applicable à l'importation des boissons alcoolisées et autres articles dont les prix sont variables selon la volonté des commerçants.
- 6) La délégation pense qu'au niveau du contrat signé avec la S.G.S, le Gouvernement devrait avoir de celle-ci des informations sur les meilleurs marchés d'approvisionnement. Au cours de notre formation, il nous a été signifié que de telles informations sont à caractère confidentiel.
- 7) D'une manière générale, la délégation a constaté que les services de la S.G.S utilisent une documentation riche leur permettant de traiter les dossiers et elle recommande qu'il y ait un abonnement régulier à certains magazines et journaux publicitaires tels que les magazines AUTO, FABRIMETAL, METAL BULLETIN BOOKS LTD et les répertoires commentés des médicaments. Ceux-ci constitueraient un meilleur atout pour enrichir les connaissances des agents en ce qui concerne les marchés internationaux.

Fait à Kigali, le 3 Janvier 1990